

COMPTE RENDU

DECVP2021-251 (R. CHERAUD) : Convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022. Une convention a été signée pour des interventions musicales en milieu scolaire auprès de classes des écoles publiques et privées du territoire communautaire par des professeurs spécialisés de l'école intercommunale de musique pour l'année scolaire 2020-2021.

DECVP2021-252 (ML. BOUSSEAU) : Hôtel d'entreprises – Avenant n°3 à la convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec GENERAL ELECTRIC. Un avenant est conclu avec ELECTRIC GENERAL, suite à leur demande, en date du 5 mai, de résiliation du contrat d'occupation. Il est mis fin au bail à compter du 30 juin 2021.

DECVP2021-253 (S. GAUTREAU) : Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux en Pays de Retz – Attribution d'une subvention à Madame MARCHESSE. Il est attribué, à Madame Emeline MARCHESSE, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500€.

DECVP2021-254 (R. CHERAUD) : Conventions fixant les modalités de partenariat entre la communauté de communes Sud-Estuaire et les associations pour l'organisation de stages dans le cadre des vacances actives 2021. Il est conclu de signer les conventions avec les associations selon les termes du tableau ci-dessous :

Association ou organisation	Nombre et type de stage	Catégories d'âges
Association PORNIC STREET SESSION	1 stage de danse Hip-Hop	11 à 15 ans
EIRL M. Stéphane MAHAUD	1 stage de danse jazz	8 à 10 ans
EARL Centre équestre de la Côte de Jade	14 stages d'équitation	3 à 8 ans
Association Ken'Zen	1 stage de karaté	6 à 9 ans
SARL Vert Marine	14 stages de natation	5 à 9 ans
SASU RNC Atlantic Surf Academy	4 stages de surf	11 à 15 ans

DECVP2021-256 (N. MELLERIN) : Eaux usées - Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur MERLET Régis. Il est attribué à Monsieur MERLET Régis, une subvention à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux, soit la somme de 7 500€.

DECVP2021-257 (N. MELLERIN) : Convention tripartite de mobilité professionnelle avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique. Il a été décidé de la nécessité d'accompagner un agent de la Communauté de Communes Sud-Estuaire, actuellement maintenu en disponibilité, afin de l'aider à la mobilité professionnelle, le coût de la prestation est fixé à 1 200€.

DECVP2021-290 (S. GAUTREAU) : Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Monsieur Richard SRAMSKI. Il est attribué à Monsieur Richard SRAMSKI, une subvention au titre des travaux d'amélioration énergétique de son logement, d'un montant de 500€.

DECVP2021-291 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement non collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Monsieur David BRUNEAU. Il est attribué à Monsieur BRUNEAU, une subvention à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux, ce montant s'élève à la somme de 7 500€.

DECVP2021-292 (R. CHARBONNIER) : Avenant au contrat de maintenance avec la société LOGITUD pour la Police Intercommunale. Le montant annuel de la prestation est de 198€ HT portant le montant total annuel de la maintenance à 495€ HT. Un avenant de maintenance GVE a été signé avec la société LOGITUD situé ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schœlcher – 68200 MULHOUSE. Le montant annuel de la prestation est de 198,00 € HT portant le montant total annuel de la maintenance à 495,00 € HT.

DECVP2021-294 (R. CHERAUD) : Aide au vélo – Attribution de subvention du 28 juillet 2021. Il est attribué aux usagers suivants, une subvention pour l'achat de vélo :

NOM Prénom	Adresse	CP Ville	Montant de l'aide
Madame BEURIER Annick	17, Rue Commandant l'Herminier	44560 PAIMBOEUF	124,95 €
Madame PACAUD Sylvie	14Bis, Rue Jules Verne	44560 PAIMBOEUF	300,00 €
Monsieur THEURIER Michel	13, Avenue des lauriers	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	300,00 €
Madame HERVOUET Nadia	46, Avenue de la Prinais	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	300,00 €
Madame CHERAUD Marie-Josephe	31, Boulevard Dumesnildot	44560 PAIMBOEUF	139,93€
Madame CANCOUET Roxane	6, Avenue des cytises	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	174,93 €
Madame LE PRINCE Valérie	1, Impasse des papillons	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	94,95 €
Madame BEILLEVAIRE Valérie	45, Avenue de l'Ouche au blé	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	300,00 €
Madame MANACH Claire	7, Boulevard Padioleau	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	100,00 €
Monsieur JAOUEN Nicolas	12, Impasse du jardin de la Contentinais	44320 SAINT-VIAUD	100,00 €
Madame DENIAUD Mélanie	13, Impasse du château d'eau	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	135,00 €
Monsieur MORICEAU Alexis	78, Avenue Jeanne d'Arc	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	100,00 €
Madame LORMEAU Vanessa	34, Rue de la Coralie	44560 PAIMBOEUF	209,99 €
Monsieur GOUARD Jacques	1, La verrière	44320 SAINT-VIAUD	142,45 €
Monsieur DAGUET Olivier	9, Allée des mouettes	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	100,00 €
Monsieur GRUAND Michel	La Ternais	44320 SAINT-VIAUD	167,99 €
Madame DANDE Aurélie	10, Impasse du pont dragon	44320 SAINT-VIAUD	120,00 €
Monsieur CHIFFOLEAU Roland	15, Rue du Général de Gaulle	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	139,30€
Monsieur BOSSARD René	3, Impasse des Couplonnières	44320 FROSSAY	300,00 €
Monsieur PIPEAU Sébastien	10, Rue de l'ouche des sables	44320 SAINT-VIAUD	202,30 €
Monsieur GRUAND Robert	4, Rue du Grand Fay	44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ	200,00 €
Madame LOIRET Laetitia	27, Rue de la fosse aux loups	44320 SAINT-PÈRE-EN-RETZ	300,00 €
Monsieur MERIAIS Damas	8, Rue des vignes	44320 SAINT-VIAUD	100,00 €
Madame LORMEAU Clarisse	11, Allée des aigues marines	44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	100,00 €

DECVP2021-295 (R. CHARBONNIER) : Avenant aux contrats d'hébergement et de maintenance avec la Société OPERIS. De signer l'avenant aux contrats d'hébergement et de maintenance avec la société OPERIS située 27 rue Jules Verne - 44700 ORVAULT. L'avenant comprend : L'hébergement du pack Sérénité GNAU LEGA PLAT'AU pour un montant annuel de 345,00 € HT portant le coût de l'hébergement annuel à 1 876,11 € HT. La maintenance de la plateforme pour un montant annuel de 740,00 € HT portant le coût de la maintenance annuelle à 8 945,15 € HT.